



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUN 2009

OBJET :

Vœu présenté par les groupes de la majorité municipale intitulé « La tarification sociale de l'eau au sein du SEDIF ».

L'an deux mille neuf, le vingt quatre juin à 20H30.

En application des articles L.2121-7 et suivants du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de la Commune de Champigny-sur-Marne, dûment convoqué par M. le Maire, en application de l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé à la salle des séances, 12 rue Louis Talamoni – rue Dimitrov, sous la présidence de M. ADENOT, Maire

PRESENTS :

Mrs et Mmes ADENOT – FAUTRE – CHARLES – ETTORI – DESSEIGNE – TERRADE – LECUYER – KENNEDY – LAMBERT – FLORES-RACMACHERS – GASCARD – ZELIOLI – BLIMI (avant sa sortie de séance à 21h55 avant le vote sur la délibération n°13 – Schéma directeur des réseaux du Bois l'Abbé. Dossier de consultation – et après son retour en séance à 22h45 avant le vote sur la délibération n° 20 – Patinoire municipale – Bilan d'exploitation 2007-2008) – RIVALLAIN – KEITA – SUDRE – BOLLINGER – TRAORE – GUERRIER – ITTAH – JOUBERT – LAURENT (à partir de son entrée en séance à 20h55 après le vote sur la délibération n°1 – Compte administratif 2008 du budget principal Ville - et pour le reste de la séance) – BESNARD – AZZI – KUENGIENDA – LE LAGADEC – DEFRANOUX – COCQ – SCHMITT – KASSIM – AMAR – JEANNE – FUCHS – CHEVALIER – DUVAUDIER

ABSENTS REPRESENTES

Mme DUFOUR, maire adjointe, procuration donnée à M. LECUYER, maire adjoint
Mme PASQUIER, maire adjointe, procuration donnée à Mme ZELIOLI, maire adjointe
M. BLIMI, maire adjoint, procuration donnée à M. CHARLES, maire adjoint
(entre sa sortie de séance à 21h55 avant le vote sur la délibération n°13 précitée et son retour en séance à 22h45 avant le vote sur la délibération n° 20 précitée)
M. PRIGENT, conseiller municipal, procuration donnée à Mme ETTORI, maire adjointe
Mme COLIN, conseillère municipale, procuration donnée à M. RIVALLAIN, maire adjoint
M. LAURENT, conseiller municipal, procuration donnée à M. GUERRIER conseiller municipal (avant son entrée en séance à 20h55 et notamment pour le vote sur la délibération n°1 précitée)